

OROSDI

Société en commandite par actions au capital de EUR 830.000

Siège social : 112, avenue Kléber, 75116 Paris

552 022 832 RCS Paris

Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des associés commanditaires de la Société en date du 8 juin 2011 et des décisions prises par l'associé commandité le même jour

L'an deux mille onze, le huit juin, à 11h, les associés commanditaires de la société OROSDI, société en commandite par actions au capital de EUR 830.000, dont le siège social est au 112, avenue Kléber, 75116 Paris, identifiée sous le numéro 552 022 832, RCS Paris (ci-après dénommée la "**Société**"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire (ci-après dénommée l'"**Assemblée**") au siège social, sur convocation de la gérance.

Les 7 associés commanditaires présents ou représentés (dont deux pouvoirs au président) possédaient 57.829 actions (soit 57.829 droits de vote) sur les 64.000 actions composant le capital social (nombre de droits de vote théoriques : 64.000 ; nombre de droits de vote exerçables, du fait des 5.613 actions auto-détenues : 58.387).

Les sociétés AUDIT & DIAGNOSTIC et AUDIT ET CONSEIL UNION, commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoqués, étaient présentes et représentées respectivement par Messieurs Olivier MAURIN et Jean-Marc FLEURY.

La société OROSDI MANAGEMENT, associé commandité et gérant de la Société, était également présente et représentée par Monsieur Eric SASSON.

L'Assemblée, ainsi que l'associé commandité de la Société, par décisions prises le même jour, ont notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2010 et statué sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 226-1 du même Code.

Ils ont suivi la proposition du Conseil de surveillance d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à EUR (13.092.852,87), au compte de report à nouveau débiteur de EUR (20.069.132,01), de sorte que ce dernier est devenu débiteur de EUR (33.161.984,88).

L'Assemblée Générale des associés commanditaires et l'associé commandité de la Société ont également pris acte du fait que la Société, mais également sa filiale Orosdi La Chapelle, devront chacune, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue (soit au plus tard le 31 décembre 2011), soit avoir reconstitué leurs capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de leur capital, soit réduire leur capital social respectif d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse avoir pour conséquence de ramener leur capital à un niveau inférieur au capital minimum légal.

Ils ont également autorisé la mise en place d'un programme de rachat, par la Société, de ses propres actions, pour une durée de dix-huit mois à compter du 8 décembre 2012.

Enfin, pour permettre au gérant de disposer de moyens lui permettant, le cas échéant en faisant appel au public ou par placement privé, de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers nécessaires au développement de la Société et du Groupe, l'Assemblée et l'associé commandité lui ont délégué un certain

nombre de compétences et de pouvoirs, notamment en matière d'augmentation et de réduction de capital. Ces diverses délégations de compétences et de pouvoirs sont plus amplement décrites en section 2.18.6 du Rapport Financier Annuel, disponible sur le site Internet de la Société (www.orosdi.com - section "Documents Financiers"). Le texte intégral des résolutions soumises au vote est repris au sein de l'avis de convocation, disponible sur le site Internet de la Société (www.orosdi.com - section "Communiqués de presse").

Les résultats des votes exprimés lors de l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Société www.orosdi.com (section "Communiqués de presse").

A PROPOS D'OROSDI

Orosdi est une société foncière cotée qui a vocation à investir dans l'immobilier commercial et d'entreprise (bureaux, parcs d'affaires, entrepôts, centres commerciaux et éventuellement logements).

Les actions Orosdi sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist d'Euronext Paris S.A. - ISIN FR0000039141 - OROS.

Contact : Olivier Petreschi - Orosdi - 112, avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. +33 1 53 70 35 20 - Oliver.Petreschi@carlyle.com